

**Intervention de la délégation algérienne à l'occasion de
la 201^e session du Conseil exécutif de l'UNESCO
(Débat général)**

Paris, le 24 avril 2017

**Monsieur le Président de la Conférence générale,
Monsieur le Président du Conseil Exécutif,
Madame la Directrice Générale,
Mesdames et Messieurs les Délégués,**

Au nom de la délégation algérienne, permettez-moi de saluer votre présidence avisée de cette 201^e session du Conseil exécutif et vous assurer de notre coopération pour que ses travaux soient couronnés de succès.

Nous avons attentivement écouté la déclaration de Mme la Directrice Générale qui nous a présenté un aperçu exhaustif de la situation de notre Organisation et des défis à relever dans le contexte des préparatifs du 39C/5 et de la prochaine Conférence générale.

Monsieur le Président,

Ma délégation continue de plaider pour que l'Organisation puisse disposer des moyens nécessaires pour s'acquitter de sa mission. A cet égard, les propositions contenues dans le projet de programme et budget soumis à l'examen du Conseil pour la prochaine biennie méritent une attention particulière dans le contexte de l'incertitude financière récurrente ces dernières années.

Cependant, et en dépit des difficultés actuelles, les perspectives à venir augurent d'une situation plus positive si la mise en place d'un certain nombre d'éléments déjà bien entamée est menée à son terme. Il s'agit bien sûr du cadre budgétaire intégré qui devrait à terme permettre aux Etats membres de s'approprier leur budget, en gardant à l'esprit que le financement extrabudgétaire qui représente un élément central de ce type de budget, ne devienne l'outil principal de l'action programmatique de l'UNESCO en reléguant le budget ordinaire au second rang.

D'autre part, c'est l'occasion de relever que les contraintes budgétaires ont été aggravées par le non-paiement persistant des contributions au budget ordinaire. C'est l'occasion pour nous de plaider une nouvelle fois en faveur du paiement des contributions en leur temps afin d'éviter ces contraintes inutiles qui compliquent une situation qui s'oriente déjà vers la précarité.

La délégation algérienne partage la conclusion de l'Auditeur externe qui a noté une bonne gestion de la situation de crise, en relevant toutefois une déperdition des énergies dans des domaines parfois éloigné du cœur du mandat de l'UNESCO.

Il est de notre responsabilité commune, nous les Etats membres, d'accepter le fait que l'Organisation a une capacité d'absorption limitée et devons par conséquent éviter de surcharger le Secrétariat avec des actions dans des domaines où l'UNESCO n'a pas de valeur ajouté à faire valoir.

Monsieur le Président,

Au titre de la mise en œuvre du programme contenue dans le rapport y afférent, ma délégation apprécie positivement les progrès mentionnés aussi bien pour les 5 programmes que pour la Commission Océanographique Intergouvernementale (COI) et l'Institut des Statistiques.

L'on relèvera que si l'UNESCO a pu consolider son rôle de chef de file dans la mise en œuvre de l'ODD 4 relatif à l'éducation 2030, il n'en demeure pas moins que la situation financière et les contraintes de personnel ont négativement impacté le bon déroulement de la plupart des autres programmes, les empêchant d'atteindre la contribution attendue.

La délégation algérienne tient à saisir cette occasion pour saluer les évolutions positives du programme des transformations sociales (MOST). L'adoption de la stratégie de ce programme que nous avons appuyée en son temps a certainement contribué à en faire désormais l'un des programmes emblématique.

Par ailleurs, l'amélioration de la coopération entre les Commissions nationales et l'UNESCO est de nature à pallier certaines difficultés constatées jusque-là dans les relations entre les deux parties et d'imprimer une meilleure synergie ayant comme perspectives le renforcement de la contribution et de la réactivité des Commissions nationales.

D'autre part, la délégation algérienne réaffirme l'importance qu'elle attache au projet phare de l'Histoire générale de l'Afrique qui reste une des meilleures contributions de l'UNESCO à la connaissance du Continent africain.

La vulgarisation et l'utilisation pédagogique de cette collection ainsi que l'élaboration du volume IX permettront notamment la rénovation de l'enseignement de l'histoire en Afrique en mettant en évidence l'héritage commun des peuples africains et leur apports significatifs mais encore méconnus au progrès de l'humanité.

Monsieur le Président,

En ce qui concerne le rapport sur la mise en œuvre de la stratégie de renforcement de l'action de l'UNESCO en matière de protection de la culture et de promotion du pluralisme culturel en cas de conflit armé, la délégation algérienne accueille favorablement les améliorations et autres amendements introduits dans le texte en réponse à la demande de nombreux Etats membres. Cependant, le texte mérite encore d'être discuté et certains concepts approfondis.

A cet égard, il importe de faire une distinction claire entre ce qui relève du mandat de notre Organisation et ce qui relève du mandat d'autres institutions onusiennes.

Ceci dit, l'Algérie continuera à soutenir les initiatives et les autres actions développées par l'UNESCO pour la protection du patrimoine dans les zones en conflit, objet de destruction et de pillage par des groupes de terroristes criminels que nous condamnons.

L'Algérie qui a combattu et souffert pendant de longues années des affres du terrorisme mesure la souffrance des autres peuples et réaffirme sa solidarité et son engagement dans la lutte contre ce phénomène transnational.

Monsieur le Président,

La délégation algérienne voudrait enfin en appeler à la mise en application effective des nombreuses décisions précédemment adoptées par notre Conseil au sujet de la Palestine et de la préservation de ses sites culturels et historiques, auxquelles la délégation algérienne apporte son plein appui.

Je vous remercie